



Participez au

# CONCOURS


## PRAIRIES FLEURIES 2017 PLATEAU DE L'AUBRAC

*Chaque agriculteur volontaire peut inscrire à ce concours, une prairie de fauche de son exploitation, sur laquelle il estime que l'équilibre agri-écologique est le meilleur : prairie à la flore diversifiée et présentant une production fourragère de qualité, en quantité suffisante pour occuper une place forte dans le système d'exploitation.*

### INSCRIPTIONS

du 27 mars  
au 30 avril

Réservé aux  
exploitants agricoles

Plus d'informations au verso 

Organisateurs :



agri-environnement et gestion de l'espace en Lozère

Partenaires financiers :

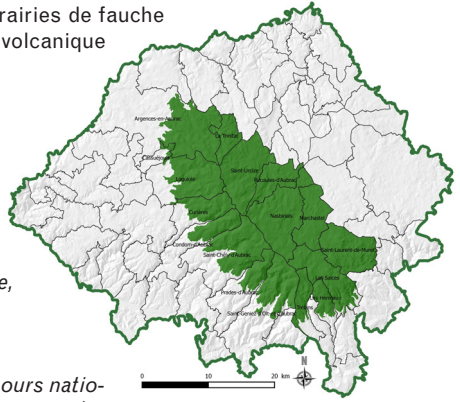


Le concours Prairies fleuries 2017 sur le plateau volcanique de l'Aubrac est cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du Fonds Européen Agricole de Développement Rural.

En 2017, le concours Prairies fleuries aura lieu sur les prairies de fauche de montagne, sèche ou moyennement sèche, sur la partie volcanique du plateau de l'Aubrac.

## A SAVOIR

- › participation gratuite
- › participation sans impact sur la production fourragère de la parcelle
- › critères d'évaluation définis par les organisateurs du concours national
- › jury composé de 4 personnes : un président, un agronome, un botaniste, un expert en faune sauvage. Quelques personnes pourront accompagner comme observateur.
- › 3 prix seront remis lors du concours local
- › les lauréats du concours local peuvent participer au concours national (remise des prix au Salon de l'Agriculture en février-mars 2018)
- › les lauréats peuvent faire valoir leur prix dans leur exploitation, à proximité des parcelles lauréates ou sur les points de vente de leurs produits.



## CONDITIONS POUR PARTICIPER

- › présenter une prairie de fauche située dans le périmètre du concours cartographié ci-dessus
- › posséder un atelier d'élevage d'un minimum de 3 UGB

## ENGAGEMENTS DE L'AGRICULTEUR

- › être présent lors du passage du jury sur la parcelle entre le 1<sup>er</sup> et le 11 juin
- › être présent lors de la remise du prix local le 21 septembre lors du festival Phot'Aubrac



## INSCRIPTION DU 27 MARS AU 30 AVRIL

- › une seule prairie de fauche par exploitation
- › remplir le formulaire d'inscription à retirer auprès des organisateurs
- › maximum 12 participants : une pré-sélection sera réalisée en cas de participation plus nombreuse
- › règlement du concours local et national disponible sur le site : [www.projet-pnr-aubrac.fr](http://www.projet-pnr-aubrac.fr)



## Inscriptions et Règlement du concours auprès de :

- Syndicat mixte de préfiguration du PNR de l'Aubrac : Etienne HERAULT (e.herault@projet-pnr-aubrac.fr, 09 62 11 55 86)
- COPAGE : Anne COLIN (anne.colin@lozere.chambagri.fr, 04 66 65 62 00)
- Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac : Gilles TRAUCHESSE (comcomaubraclozere@live.fr, 07 87 60 49 31)